



AGRICULTURE



NOTE DU BCC SUR LA COOPÉRATION AGRICOLE

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC
Octobre2020

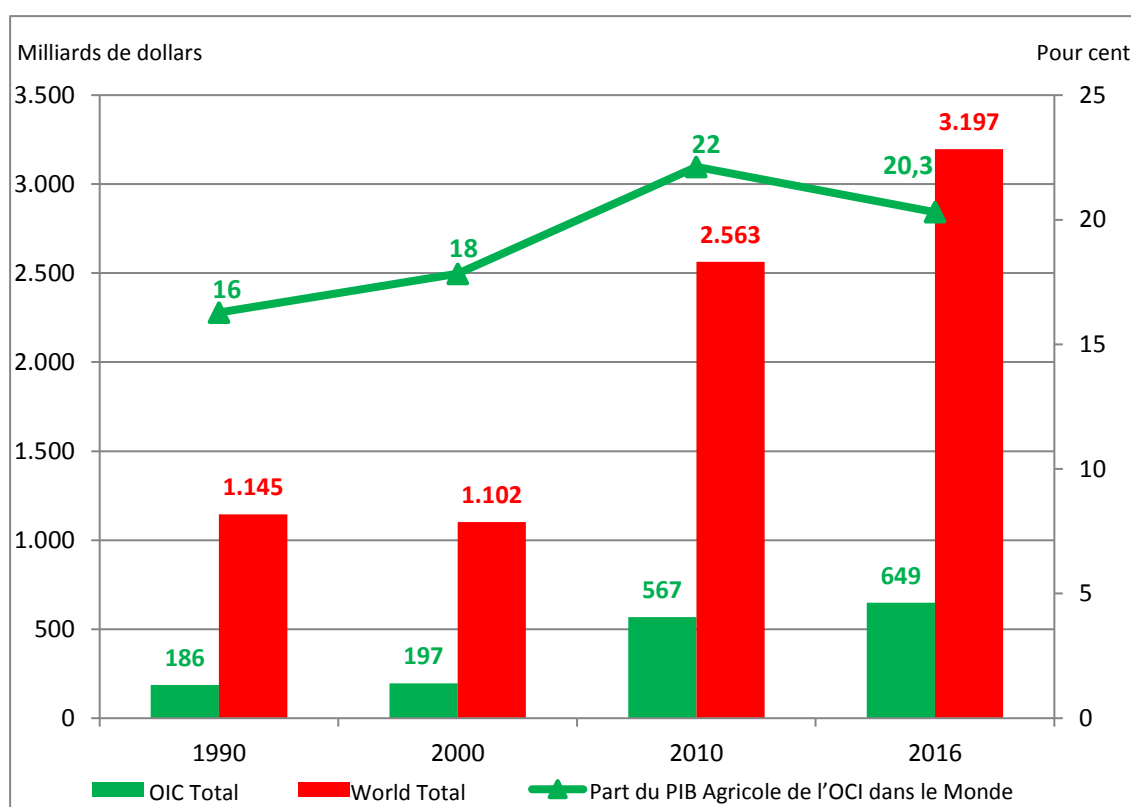
NOTE DU BCC SUR LA COOPÉRATION AGRICOLE

L'agriculture avec sa nature intrinsèque joue un rôle distinctif dans les économies mondiales de plus en plus connectées. Elle est considérée comme un important moteur de croissance et une source unique de réduction de la pauvreté dans la plupart des pays en développement. Des études empiriques démontrent que l'agriculture est le secteur le plus efficace pour générer des revenus pour les segments les plus pauvres de la population. Elle est donc acceptée comme un secteur clé pour la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement rural durable, en particulier dans les pays en développement..

L'Agriculture dans les Pays Membres de l'OCI

Dans de nombreux Pays Membres de l'OCI, l'agriculture est un secteur majeur sur le plan du revenu, de l'emploi et du commerce. Comme le montre la Figure 1, alors que le PIB agricole de l'OCI était de 188 milliards USD, dont 15,9% de la production agricole mondiale en 1995, il atteignait 666 milliards USD, dont 20,1% de la production agricole mondiale en 2017.

Figure 1. Le PIB Agricole de l'OCI et sa part mondiale

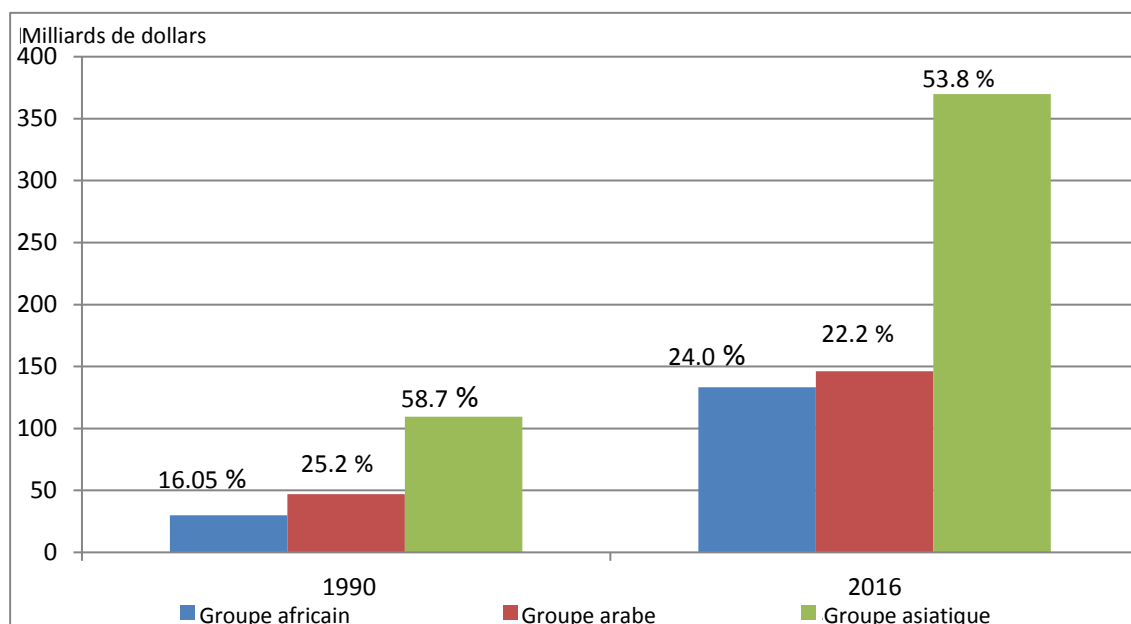


Source : Perspectives 2020 du COMCEC sur l'Agriculture

La Figure 2 démontre la part du PIB agricole dans le PIB total des trois groupes régionaux officiels de l'OCI (africain, arabe et asiatique). Au cours de la période 1990 - 2016, l'importance relative de la performance des Groupes africains a été renforcée à comparer avec les Groupes arabe et asiatique ; néanmoins, à travers les ans, le Groupe asiatique a effectué la plus grande contribution à la production agricole.

Dès 2016, le PIB agricole de l'OCI a atteint US\$649 milliards et la contribution du Groupe asiatique à cette valeur est d'US\$370 milliards, plus de la moitié du total du PIB agricole des pays membres de l'OCI. Ainsi, le Groupe asiatique enregistre le taux le plus élevé du PIB agricole, suivi par le Groupe africain puis le Groupe arabe, avec près de 133 milliards et 146 milliards de dollars américains, respectivement.

Figure 2. PIB agricole par sous-région et leur part en prix courant

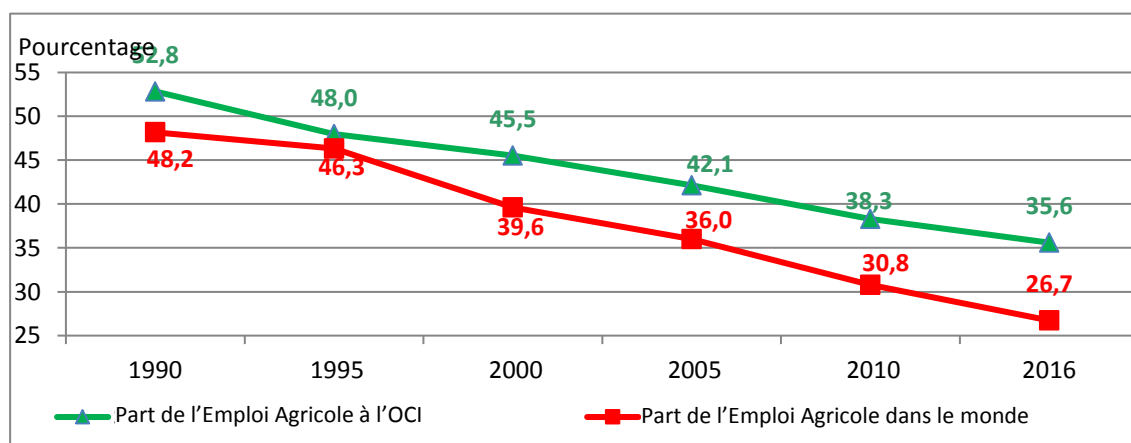


Source : Perspectives 2020 du COMCEC sur l'Agriculture

Comme c'est le cas dans plusieurs pays en voie de développement, le secteur agricole est une source significative d'emplois dans les Pays Membres de l'OIC. En 1995, le secteur agricole des pays membres de l'OIC employait environ 177,4 millions de personnes. Jusqu'en 2019, on compte 35 millions de personnes en plus, de sorte que le nombre total de personnes employées dans le secteur agricole atteint 212,4 millions.

Malgré l'augmentation de l'emploi dans le secteur agricole, avec le temps la part de l'emploi agricole diminue. En 1990, l'agriculture représentait près de 52,8% de l'emploi total dans l'OIC. Au début des années 2000, la contribution du secteur agricole à l'emploi total a diminué jusqu'à environ 45 pour cent dans l'OIC et 40 pour cent sur le plan mondial. En 2016, la part de l'emploi agricole dans l'emploi total était de 35,6 pour cent dans l'OIC et de 26,7 pour cent sur le plan mondial, tel qu'indiqué dans la Figure 3.

Figure 3. Part de l'Emploi Agricole dans l'OIC et dans le Monde

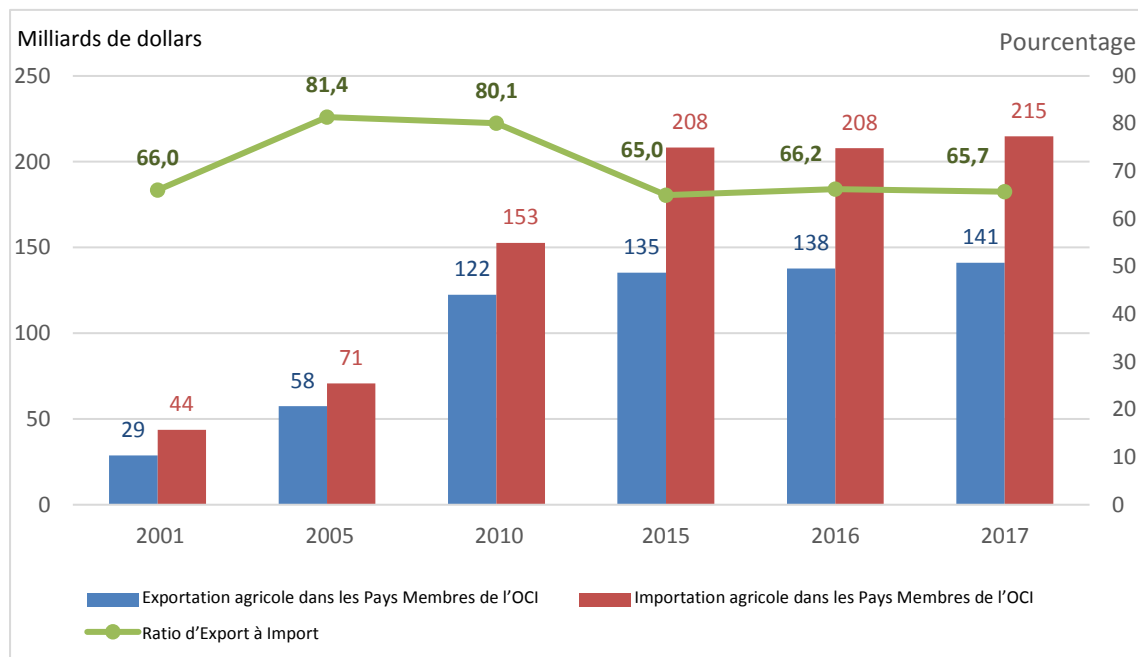


Source : Perspectives 2020 du COMCEC sur l'Agriculture

Le commerce des produits agricoles des Pays Membres de l'OIC a augmenté considérablement au cours de la dernière décennie, jusqu'en 2015. Le commerce agricole total des Pays Membres de l'OIC a augmenté de plus de 4 fois au cours de cette période, atteignant US\$355 milliards en 2017 (Figure 4). Le total des importations de produits agricoles des Pays Membres de l'OIC a enregistré US\$214 milliards en 2017, alors

qu'il était d'US\$43 milliards en 2001. Parallèlement, le total des exportations de produits agricoles des Pays Membres de l'OIC était d'US\$141 milliards en 2017, à comparer à US\$29 milliards en 2001.

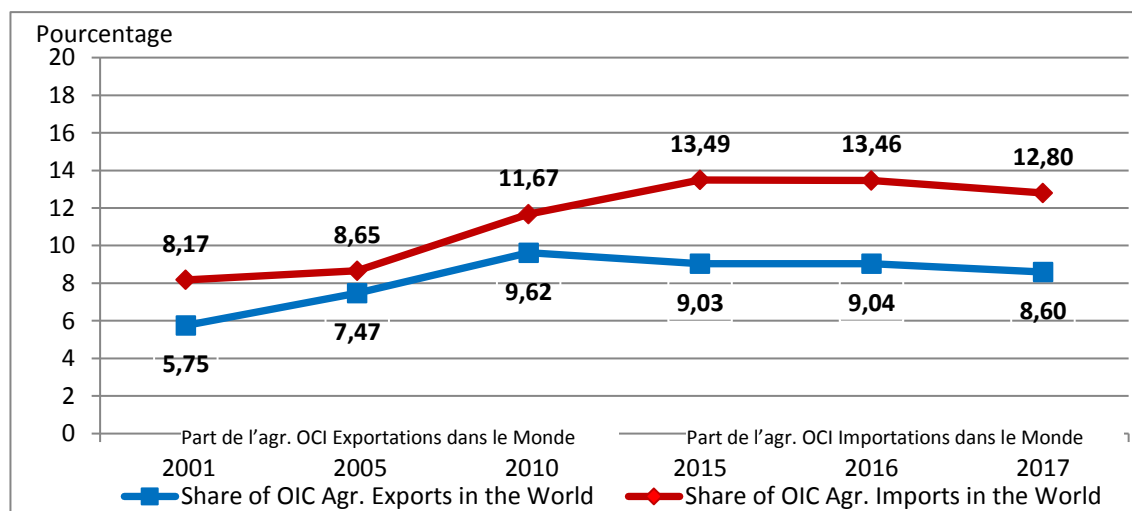
Figure 4. Exportations et importations agricoles dans l'OIC



Source : Perspectives 2018 du COMCEC sur l'Agriculture

La part mondiale des importations agricoles des Pays Membres de l'OIC a augmenté à 12,8% en 2017, alors qu'elle était de 8,17% en 2001. Par conséquent, la contribution faite par les exportations agricoles de l'OIC aux exportations agricoles mondiales a atteint 8,6%. Au cours de la période 2001-2010, les importations et les exportations agricoles ont considérablement augmenté. Pendant la période 2010-2017, alors que la part des exportations de produits agricoles des Pays Membres de l'OIC se stabilisait, la contribution faite par les importations agricoles de l'OIC à l'importation agricole mondiale commençait à décroître (cf. Figure 5).

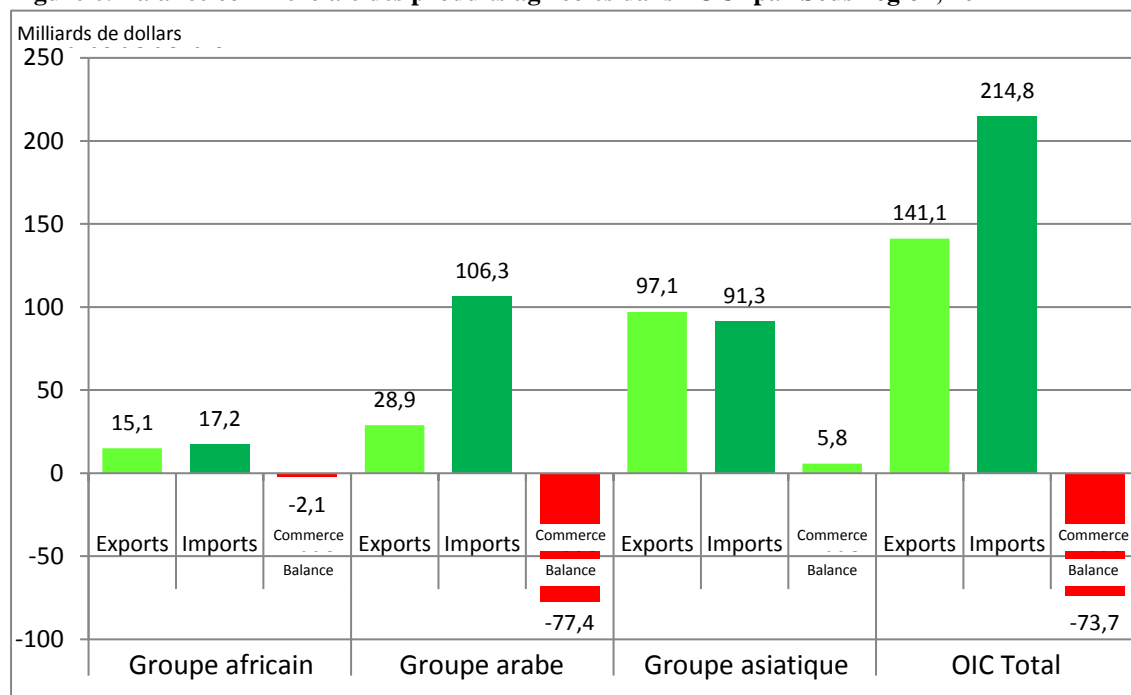
Figure 5 : Performance du Commerce Agricole des Pays Membres de l'OIC dans le Monde



Source : Perspectives 2018 du COMCEC sur l'Agriculture

Comme le montre la Figure 6, la plupart des pays membres de l'OCI ont des déficits commerciaux dans le secteur de l'agriculture. Depuis 2017, le déficit commercial de l'OCI s'élevait à 74 milliards de dollars américains. Cette figure illustre également la balance commerciale agricole dans les Sous-régions de l'OCI en 2017. Le seul groupe à afficher une balance commerciale positive est le Groupe asiatique avec 5,8 milliards de dollars américains. Par ailleurs, les groupes africains et arabes ont enregistré des déficits commerciaux de 2,1 milliards de dollars et de 77,4 milliards de dollars américains, respectivement.

Figure 6. Balance commerciale des produits agricoles dans l'OCI par Sous-région, 2017



Source : Perspectives 2018 du COMCEC sur l'Agriculture

« Les impacts de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et l'agriculture dans Pays Membres de l'OCI » (Réunion consultative sur la COVID-19)

Alors que des centaines de millions de personnes souffraient déjà d'insécurité alimentaire et de malnutrition, le monde est confronté à une crise mondiale sans précédent : la pandémie COVID Dix-neuf (COVID-19). Outre ses effets néfastes sur la vie humaine, la pandémie est également devenue une crise humanitaire qui menace la sécurité alimentaire et la nutrition de millions de personnes dans le monde entier. La pandémie COVID-19 affecte directement les systèmes alimentaires par ses répercussions sur l'offre et la demande de denrées alimentaires. Un grand nombre de chaînes d'approvisionnement alimentaire dans différentes régions du monde ont déjà été brisées ou fortement endommagées.

La pandémie a également des effets indirects tels que la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs et de la capacité à produire et à distribuer des denrées alimentaires. En outre, ses effets sur la circulation de la main-d'œuvre agricole et la disponibilité des principaux intrants peuvent poser des problèmes critiques pour la production alimentaire. Cela pourrait donc mettre en péril la sécurité alimentaire des populations du monde entier, en particulier de celles qui vivent dans les pays les plus pauvres. Le Programme alimentaire mondial des Nations unies (PAM) estime que la COVID-19 doublera le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire et de malnutrition dans le monde, le faisant passer à 265 millions d'ici la fin de 2020. Il est donc de la plus haute importance de proposer des politiques et des stratégies solides pour éliminer et atténuer les effets perturbateurs de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Dans ce cadre, le Groupe de Travail sur l'Agriculture du COMCEC a organisé le 30 juin 2020 une réunion consultative ayant pour thème « Les impacts de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire et l'agriculture dans les pays membres de l'OCI », dans un format virtuel uniquement, et a discuté des impacts actuels et potentiels futurs de la pandémie sur la sécurité alimentaire et les politiques agricoles, a échangé l'expertise et les bonnes pratiques, ainsi que délibéré sur les possibilités de coopération basées sur les besoins et les expériences de nos pays membres.

Au cours de la réunion consultative, les participants ont également discuté des possibilités de coopération sur la base des besoins et des expériences des pays membres et ont mis en évidence quelques idées/options politiques pour de futures initiatives de coopération.

Tous les documents relatifs à la réunion consultative sont disponibles sur la page web du COMCEC (www.comcec.org).

« Bonne gouvernance pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les Pays Membres de l'OCI » (15^{ème} réunion du groupe de travail sur l'agriculture)

La bonne gouvernance à tous les niveaux - mondial, régional et surtout national - est une nécessité primordiale pour progresser dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le cadre politique et juridique, la cohérence et la coordination, la mise en œuvre et l'application, ainsi que l'information, le suivi et l'évaluation sont les aspects essentiels de la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire. En outre, les principes tels que la transparence, l'efficacité, la responsabilité et l'action collective sont des éléments inextricables de la bonne gouvernance pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition. Par conséquent, les gouvernements ont naturellement un rôle de premier plan à jouer pour assurer la bonne gouvernance dans le cadre d'une approche inclusive.

A cet égard, la 15^{ème} réunion des groupes de travail sur l'agriculture s'est tenue virtuellement le 17 septembre 2020 sur le thème sous le thème « Bonne gouvernance pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les pays membres de l'OCI » et un rapport de recherche préparé sur le même sujet a été examiné par le groupe de travail. .

Ledit rapport présente la performance de la gouvernance de la sécurité alimentaire des pays membres de l'OCI sur la base de quatre niveaux de bonne gouvernance : (i) Cadre politique et juridique, (ii) Coordination et cohérence, (iii) Mise en œuvre, et (iv) Information-Suivi-Évaluation. Le rapport de recherche révèle également que de nombreux pays souffrant de problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition dans l'OCI présentent des lacunes en matière de gouvernance dans les mécanismes de coordination et de suivi. En outre, plusieurs pays présentent des lacunes en matière de gouvernance en ce qui concerne l'intégration des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans leurs plans de développement nationaux.

Le Groupe de Travail sur l'Agriculture, lors de sa 15^{ème} réunion, a formulé les recommandations de politique suivantes :

- Élaborer une stratégie nationale globale de sécurité alimentaire et de nutrition et/ou renforcer les politiques et stratégies de sécurité alimentaire existantes afin d'en étendre la portée et l'inclusion de manière à ce que chacun puisse en récolter les bénéfices, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables, pour parvenir à la sécurité alimentaire et à la nutrition pour tous.
- Mettre en place un mécanisme de coordination nationale de haut niveau (c'est-à-dire un conseil interministériel ou présidentiel) pour assurer un dialogue multipartite sain et durable en vue d'une coordination efficace de toutes les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales dans les processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques ; et le doter d'un pouvoir d'exécution important et de ressources humaines et financières suffisantes.

- Améliorer la coordination et la cohérence des actions politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en période de turbulences (par exemple, la pandémie COVID-19) à tous les niveaux, du sous-national au national, du national au bilatéral ou au multilatéral, du sous-régional au régional et, enfin, du niveau de l'OCI au niveau mondial.
- Concevoir un plan de mise en œuvre détaillé et transparent pour les tâches nationales et infranationales, doter le personnel de terrain du savoir-faire nécessaire et allouer des ressources financières suffisantes à chaque étape du processus de mise en œuvre.
- Mettre en place une plate-forme en ligne/des systèmes d'information sur l'alimentation (par exemple, atlas de vulnérabilité, forums sur la sécurité alimentaire) qui, dans l'idéal, transmettent des informations en temps réel sur le suivi de la sécurité alimentaire et la gouvernance en matière de nutrition en vue de générer des données et des statistiques crédibles et de formuler des politiques fondées sur des preuves. • Promouvoir le renforcement des capacités et le partage des connaissances/expériences entre les pays membres de l'OCI
 - ✓ dans les quatre niveaux de bonne gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition (c'est-à-dire (i) Cadre politique et juridique, (ii) Coordination et cohérence, (iii) Mise en œuvre, et (iv) Information-Suivi-Évaluation)..

Tous les rapports soumis à la Réunion et les présentations faites lors de la Réunion sont disponibles sur le site internet du COMCEC (www.comcec.org).

Financement de Projets du COMCEC

Le Financement de Projets du COMCEC (FPC), est l'autre instrument important de la stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération multilatérale et doivent être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans sa section sur l'agriculture. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des dans la zone de coopération agricole du Financement de Projets du COMCEC. Le premier projet était mis en œuvre recommandations politiques formulées par les Pays lors des réunions du GTA.

Dans le cadre du 6^{ème} Appel à propositions , du Financement de Projets du COMCEC, deux projets ont été mis en œuvre par la Malaisie et la Turquie en 2019. Le projet intitulé « Renforcement des capacités en matière de gestion de l'entreposage et du stockage » a été mis en œuvre par la Malaisie avec le partenariat de l'Indonésie, du Bangladesh et de la Turquie. Le projet visait à accroître les connaissances techniques des agriculteurs et des associations d'agriculteurs sur la gestion de l'entreposage et du stockage. Dans ce cadre, une visite d'étude a été organisée en Turquie pour obtenir des informations sur l'entreposage et le stockage des semences et des produits frais. De plus, un programme de formation sur l'entreposage et le stockage de certaines cultures (semences et produits frais) a été organisé en Malaisie. En plus de ces activités, un atelier sur l'amélioration de la situation actuelle des pays partenaires sur la question du projet a été réalisé avec la participation des pays partenaires.

Le deuxième projet intitulé « Réduction des pertes et gaspillages alimentaires dans les pays de l'OCI » a été mis en œuvre par la Turquie avec le partenariat de l'Indonésie, du Maroc, de la Palestine, du Qatar et de la Tunisie. L'objectif du projet était de renforcer les capacités humaines et institutionnelles et de sensibiliser à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires par une approche holistique. Pendant la période de mise en œuvre du projet, une visite d'étude en Indonésie a été effectuée pour comprendre la situation actuelle en matière de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, notamment en ce qui concerne l'infrastructure juridique, les normes, les études, les bonnes pratiques, etc. De plus, un programme de formation de cinq jours, qui se concentrait sur le concept de perte et de gaspillage de nourriture, les approches des organisations internationales en la matière, les applications pour réduire la perte et le gaspillage de nourriture, les approches des banques alimentaires et les applications pour réduire la perte et le gaspillage de nourriture, la

méthodologie pour l'indice de perte et de gaspillage de nourriture, etc. a été réalisé à İzmir, en Turquie. En outre, les défis et les opportunités mentionnés ci-dessus ont été traités par les pays partenaires lors de l'atelier organisé juste après le programme de formation.

De plus, dans le cadre du 7e appel à propositions de projets lancé en septembre 2019, 5 projets ont été sélectionnés pour être financés par le BCC en 2020. Ces projets ne sont toutefois pas encore terminés en raison des retards dus aux restrictions de voyage international imposées par la pandémie COVID 19. Par conséquent, tous les projets agricoles devraient être finalisés en 2021. Les projets agricoles sélectionnés qui doivent être achevés dans le cadre du 7e appel sont les suivants ;

Le projet intitulé « Renforcement de la capacité d'entreposage et de stockage des céréales et du niébé » sera mis en œuvre par le Bénin en partenariat avec le Niger, le Togo et la Côte d'Ivoire. Le projet vise à accroître la sensibilisation et les connaissances des parties prenantes sur les bonnes pratiques en matière d'entreposage et de stockage des céréales en Afrique de l'Ouest.

Le second projet intitulé « Nouvelles technologies de sélection pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle » sera mis en œuvre par COMSTECH en partenariat avec l'Égypte, l'Irak, la Jordanie, la Malaisie, le Pakistan, l'Arabie saoudite et la Turquie. Le projet vise à accroître la capacité des institutions des secteurs public et privé en matière de nutrition et de sécurité alimentaire grâce à des technologies de sélection avancées.

Le troisième projet agricole intitulé « Renforcement des capacités en matière de stockage des céréales et du niébé » sera mis en œuvre par le Niger avec le partenariat du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria. Ce projet vise à partager les connaissances et les bonnes pratiques en matière d'entreposage et de stockage des céréales entre les pays partenaires.

Un autre projet important intitulé « Améliorer la sécurité alimentaire par des bilans alimentaires nationaux » sera mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec le Bangladesh, Djibouti, l'Indonésie, la Jordanie, Oman, la Palestine, l'Arabie Saoudite, le Sénégal, le Soudan, le Suriname, la Turquie et l'Ouganda. L'objectif du projet est de promouvoir la collecte de données fiables et actualisées afin d'assurer une analyse solide de la sécurité alimentaire en augmentant la capacité des pays membres à développer et à préparer les bilans alimentaires annuels.

En outre, le Suriname mettra en œuvre le projet intitulé « Renforcement des capacités des systèmes d'irrigation dans les cultures maraîchères » avec le partenariat de l'Indonésie et de la Turquie. Ce projet vise à contribuer à assurer la sécurité alimentaire et la sûreté des aliments pour les populations des pays partenaires du projet en augmentant les capacités des parties prenantes en matière de gestion de l'eau.

Le 8e appel à propositions de projets a par ailleurs débuté le 1er septembre 2020. Les documents pertinents sont disponibles sur le site web du COMCEC. (project.comcec.org)

.....

.....